



Utilisation identifiants d'un autre employé

Par **altair1979**, le **28/06/2011** à **18:44**

Bonjour,
Je pose ma question car je suis un peu stressé :
Je travaille en banque et aujourd'hui j'ai monté un prêt consommation pour lequel je n'avais pas la délégation.
Mon responsable était d'accord avec ce dossier, il m'a laissé ses identifiants (comme à chaque fois qu'il part en congés et ce qui est formellement interdit) afin de pouvoir passer la décision, ce que j'ai fait.
Depuis, je me stresse car j'ai utilisé ses codes personnels !
Auparavant je les utilisais juste pour regarder ses messages mais pas pour des opérations. Des collègues avaient déjà fait ça.
Demain, je dois aller chez lui pour qu'il me signe le dossier, car je suis l'instructeur et lui le valideur.
Qu'est ce que je risque ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **pat76**, le **02/07/2011** à **18:03**

Bonjour
Si votre responsable veut minimiser votre erreur, il signera le dossier, car il vous a laissé ses codes personnels. Il est donc en infraction également.
Si il veut vous faire endosser une faute grave, il faudra également qu'il se justifie du fait de vous avoir communiqué ses identifiants.